

Investisseurs Internationaux et Nationaux

I - VOUS INVESTISSEZ EN CRÉANT POUR LA PREMIÈRE FOIS UNE ENTREPRISE DE DROIT MAROCAIN. VOUS PRÉVOYEZ LE RECRUTEMENT D'EFFECTIFS IMPORTANTS DE DIVERSES QUALIFICATIONS.

Premier conseil : se départir vite de l'idée, si elle existe, qu'on peut être moins rigoureux avec le respect de la législation du travail. Le Maroc a une longue tradition en matière de législation du travail, des juridictions qui ont produit une jurisprudence abondante et importante, un corps très structuré d'inspecteurs du travail et de sécurité sociale. Il a par ailleurs ratifié pas moins de 50 conventions internationales de travail dont 7 sur 8 des plus fondamentales. Toutes ces conventions ont été scrupuleusement entérinées et incorporées dans le code du travail. Il ne faut pas oublier non plus une présence agissante de nombreux syndicats dont trois centrales, au moins, ont un ancrage historique important.

II - VOUS REPRENEZ UNE ENTREPRISE DÉJÀ EXISTANTE ?

Pensez à réduire les risques hérités de la gestion antérieure : Comment ? Nous vous proposons notre expertise et savoir-faire assis sur une longue expérience professionnelle :

- Réaliser les diagnostics nécessaires et les audits incontournables.
- Le cédant doit-il imposer une reprise partielle ou totale du personnel ?

- Dans les entreprises dont la moyenne d'âge des dirigeants est élevée, le repreneur doit-il ou non faire face à des départs négociés ? Faut-il négocier les coûts avant ou après la reprise ?
- Les hommes clés de l'entreprise resteront-ils en place après le départ du cédant ?
- Réaliser les audits de conformité
- Mettre sur pied un règlement intérieur adapté et spécifique à la nature de l'activité de votre entreprise. Il ne suffit pas d'entériner un règlement intérieur même rodé et efficace du pays d'origine. Ce règlement sur certains points doit observer les mesures de l'ordre public interne du pays d'accueil.

III - VOUS VOULEZ RECRUTER DES EFFECTIFS IMPORTANTS ET ÉVENTUELLEMENT LEUR DISPENSER UNE FORMATION PRÉLIMINAIRE ADÉQUATE ?

À ce sujet, il est nécessaire de s'armer de toutes les précautions du départ.

- Choisir les instruments juridiques de recrutement les plus souples : CDD – CDI – Stages – Intérim. Choisir le type de contrat adapté aux intérêts de votre entreprise et à sa stratégie.
- Évitez que la formation dispensée ne profite qu'à la concurrence : Nombre de clauses spécifiques doivent être prévues dans chaque type de contrat retenu.

IV – VOUS REPRENEZ OU PARTICIPEZ AU CAPITAL D'UNE ENTREPRISE PUBLIQUE TRANSFORMÉE EN SOCIÉTÉ ANONYME ?

L'Etat Marocain déploie des efforts importants pour se libérer de l'ancienne culture de gestion des entreprises publiques. Mais les résistances les plus tenaces restent liées à la gestion des ressources humaines.

Nous sommes en mesure de vous proposer une harmonisation des rapports du travail en conformité avec la législation du travail, une gestion de droit privé du personnel tout en sauvegardant les droits acquis des salariés que vous comptez garder.



Cabinet EL AOUANI Ahmed
Docteur d'Etat en Droit

Cabinet spécialisé en Droit du Travail et Relations Professionnelles

88, Av. Mers Sultan
3ème étage - Casablanca - Maroc
Tél. / Fax : +212 22 20 60 43
GSM : 061 42 54 30

contact@elaouaniconseil.com
elaouani@yahoo.fr